

milliards de dollars par mois, il y a certes quelque chose de foncièrement défectueux dans notre régime financier, puisque ce dernier ne permet pas de distribuer la richesse qu'il a créée.

J'espère sincèrement que la Chambre examinera sans préjugés les moyens de distribuer la richesse au pays. Nous avons nos vues sur ce sujet. En diverses circonstances, mes collègues et moi avons proposé la manière d'y arriver, à notre avis. Nous pensons toujours, je le répète tout simplement, que la façon la meilleure et la plus efficace de redistribuer la richesse du pays et d'accorder du pouvoir d'achat aux gens qui en ont besoin, qui peuvent s'en servir et qui s'en serviront, est de recourir aux mesures de sécurité sociale que nous avons préconisées au cours des années.

Il peut y avoir d'autres méthodes. Nous sommes prêts à entendre des avis et nous aimerions que le Gouvernement nous dise comment il se propose de procéder. Mais il est un point sur lequel nous tomberons tous d'accord, je crois, quel que soit notre parti: si nous pouvons produire des denrées et des services d'une valeur de 24 milliards de dollars, même en allouant un tiers pour le remplacement des capitaux et l'expansion, nous devons trouver des moyens de distribuer les autres 18 milliards aux gens afin de pouvoir relever le niveau de vie de tous nos citoyens.

L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, il me faudra quelques minutes seulement pour consigner au compte rendu un ou deux chiffres dont n'ont pas tenu compte, je pense, les députés qui ont pris la parole cet après-midi, à l'exception du parrain de la mesure. L'honorable représentant de Lethbridge (M. Blackmore) a au moins appuyé ses observations sur une théorie monétaire qui n'est pas à l'heure actuelle le mode de financement orthodoxe des dépenses de l'État accepté par notre pays.

D'autres orateurs, si je ne m'abuse, estiment que la politique monétaire actuellement appliquée dans notre pays est celle qu'il convient, d'une manière générale, de continuer à appliquer. Partant de là, il y a lieu de noter que la proposition présentée par l'honorable représentant de Lethbridge coûterait au total \$1,174,968,000 en prenant pour élément de base les chiffres de 1951 et en supposant que les citoyens âgés de 60 ans sont au nombre de 1,631,900. Si l'on estime que le nombre des gens âgés de 60 ans s'établira en 1954 à 1,734,000, le coût total du programme ainsi préconisé s'élèverait alors à \$1,248,480,000. D'où il suit qu'en 1954, il nous faudrait consacrer à la sécurité de la vieillesse non pas

la somme de 339 millions comme nous le prévoyons actuellement mais encore un autre montant de 900 millions.

Je demande maintenant à l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) ainsi qu'à l'honorable préopinant qui, généralement, surveille bien ses paroles, s'ils veulent sérieusement faire croire à qui que ce soit à la Chambre ou au pays, même en tenant compte du niveau actuel du produit national, qu'il nous est possible de réaliser ces mesures.

Je désire autant que quiconque des mesures sociales améliorées et bien établies; mais, en ma qualité de ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, j'ai le devoir de signaler les limites et la mesure dans lesquelles certaines de ces choses peuvent être réalisées.

M. Argue: Qu'on recoure au budget déficitaire.

L'hon. M. Martin: Qu'on fasse l'essai du budget déficitaire, dit l'honorable député. Mais je lui rappelle ce que pense le trésorier provincial de la Saskatchewan des propositions irresponsables que formulent de temps à autre certaines gens, y compris l'honorable député. Voici les paroles que prononçait l'autre jour le trésorier provincial de la Saskatchewan, M. Fines:

Nous ne devons pas accroître nos services en matière d'assistance sociale, de santé et d'éducation, au point où nous ne pourrions plus les maintenir.

Ce sont là des mots qui, employés par moi, m'attireraient immédiatement les foudres de mon sympathique ami, l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre. Mais celui que j'ai cité n'est pas un libéral,—non, pas un libéral "doctrinaire",—car j'ai cité le trésorier provincial du seul gouvernement socialiste de cette partie du Commonwealth britannique.

Je crois sincèrement, monsieur l'Orateur, que nous devons nous rendre compte que lorsqu'on formule des propositions à la Chambre des communes, ces propositions peuvent donner lieu à de faux espoirs; et me souvenant que la proposition formulée aujourd'hui devra être mise en œuvre sous un régime financier orthodoxe, je soutiens que cette proposition ne peut être prise au sérieux. Si l'on considère que les dépenses totales du Gouvernement s'établissent à environ 5 milliards, un honora ble député peut-il prétendre que, dans un seul domaine, nous devrions prévoir une augmentation qui occasionnera une dépense additionnelle de 900 millions, et cela en plus de ce que nous dépons actuellement. Voilà, à mon sens, une proposition qui n'a fait l'objet, avant d'être formulée, d'aucun examen sérieux.

Avant que le comité parlementaire de la sécurité de la vieillesse ait présenté son